

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

Séance du treize décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures trente

Etaient présents :

Mmes FERCIOT, PISANI, THIERY, POIROT, RODOZ
MM. BINDNER, DORIOT, JOURDAIN, LEHMANN, POURCELOT, RICHE, SALESIANI, VALDENNAIRE, TIROLE

Etaient absents excusés :

Mme CARON-LAGNACH, COMTE, MAUSSE, Mme GIRARD (procuration à M. THIERY)
M. EHINGER (procuration à M. POURCELOT)

Président de séance : Marc TIROLE, Maire

Secrétaire de séance : Gilles VALDENNAIRE

Date convocation : 07/12/2021

Le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la dématérialisation des autorisations d'urbanisme.
Le Conseil valide cet ajout.

1. PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU - DCM 01-12-2021

Est présenté le projet de modification simplifiée du PLU de Dampierre-les-Bois afin d'augmenter la hauteur maximale des bâtiments industriels en zones UY à 15 mètres, s'inscrivant en cohérence avec la commune de Feschés-le-Châtel. Ce passage à 15 mètres sur Dampierre les Bois permettra d'avoir un gabarit identique pour la zone du Moulin sur les deux communes.

Vote : Approuvé à l'unanimité

2. DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'URBANISME : DCM 02-12-2021

Les dispositions du code des relations entre le public et l'administration donnent la possibilité aux usagers de saisir l'administration par voie électronique, notamment pour les demandes d'autorisation d'urbanisme. Afin de respecter ces obligations réglementaires, PMA a mutualisé, avec les communes autonomes en instruction et pour les communes dont l'instruction est assurée par le service ADS de PMA, une solution informatique comprenant le logiciel métier et un guichet numérique dédié au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme

Vote : le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, et représentés décide d'approuver les conditions générales d'utilisation du guichet numérique de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme

3. QUESTIONS DIVERSES :

- Dampierre Foot : le club a présenté aux élus un projet de terrain synthétique
- Travaux d'aménagement de la rue de Beaucourt ; la date limite de remise des offres est fixée au vendredi 17 décembre à midi.
- Le repas des seniors est annulé comme l'an passé du fait du contexte sanitaire en période COVID 19. En conséquence, des bons seront distribués aux personnes de 65 ans et plus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40

Affiché le 30 décembre 2021,

Le Maire, Marc TIROLE

